

## FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC

### Mémoire Loi 4- Équipement des joueurs

Soucieuse d'assurer la sécurité de tous les joueurs dans la pratique du soccer au Québec, la FSQ souhaite rappeler à ses membres la directive quant au port de lunettes dans le cadre d'une activité de soccer.

Selon les lois du jeu de la FIFA :

“Les protections non dangereuses, comme les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées, tout comme les casquettes de gardien et **les lunettes de sport.**” (FIFA)



Seules **les lunettes de sport** sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs. Des lunettes composées de matériaux tels que le métal ou la vitre ne sont pas acceptées.

Un joueur ou une joueuse désirant porter tout de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée. (lunettes style racquetball)



Nous espérons que la clarification de la Loi 4 contenue dans ce document permettra aux équipes de s'y conformer et ainsi éviter tout conflit dû à un manque de communication. Afin de résoudre tout conflit potentiel qui peut subsister encore avant le début des matchs, nous vous invitons à communiquer avec nous si vous désirez obtenir une précision supplémentaire ou nous faire part d'une situation particulière quant à l'équipement d'un de vos joueurs. Merci de votre collaboration et permettez nous de vous souhaiter une bonne saison.

Merci à Prevent Blindness America Web Forum pour la photo #2

Merci à <http://committogrow.com/> pour la photo #3

Merci à <http://www.eyekit.co/> pour la photo #4